

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2021

---

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4307)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° 675

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 12

Rédiger ainsi l'alinéa 6 :

« c) Après le mot : « social », la fin du 2° est ainsi rédigée : « et notamment de soutien à la parentalité pour les femmes enceintes et les jeunes parents, particulièrement les plus démunis ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'inscrire le soutien à la parentalité dans les missions de la PMI.